

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE P3

Version: 4

Date de révision: 21/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PATE P3
1. 1. 1. Contient: • Alcool gras éthoxylé C8-18
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Efface rayure-pâte abrasive
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: CONSORTIUM MODERNE DE DIFFUSION
715 rue Albert Einstein
F-13290 Aix-en-Provence
France
Tél: +33 (0)4 42 39 78 39
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190280
1. 6. N° code du produit: 013801-813801-020504

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • Alcool gras éthoxylé C8-18
2. 2. 3. Mention de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P305+ P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Autres dangers: ????

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Distillats de pétroliers légers, hydrosulfurés
- N° CE: 926-141-6
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 - Danger 5 < C < 10 - Tox. asp. 1 - H304
 - Alcool gras éthoxylé C8-18
- N° CAS: 157707-43-2
- Numéro d'enregistrement REACH : Polymère exempté
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - éthanol; alcool éthylique
- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- Divers : 1 < C < 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE P3

Version: 4

Date de révision: 21/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Placer le sujet dans une zone aérée.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: Non déterminé
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.
- 4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Des fumées toxiques se forment sous l'effet de la chaleur.
- 5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.
- 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
- 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
- 6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

- 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
- 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
- 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation.

7. 2. Stockage:

- 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE P3

Version: 4

Date de révision: 21/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

incompatibilités:

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • éthanol; alcool éthylique : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 950 mg/m³

DNEL

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 1900 mg/m³

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 343 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 114 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 950 mg/m³

DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 206 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 87 mg/kg p.c. /jour

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.: Filtre combiné: A-P2
8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Matière du gant: Caoutchouc nitrile
L'épaisseur de la couche: 0.40 mm
Temps de la pénétration: > 480 minute (niveau 6)
Matière du gant: Caoutchouc nitrile
L'épaisseur de la couche: 0,10 mm
Temps de la pénétration:> = 10 min et <30 min (niveau 1)
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants
8. 2. 4. Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: Pâte

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE P3

Version: 4

Date de révision: 21/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| 9. 1. 2. Couleur: | Blanche |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | Non déterminé. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | Non déterminé. |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1,300 +/- 0,01 à 20°C |
| 9. 1. 9. Masse volumique apparente: | 1,300 +/- 0,01 |
| 9. 1. 10. Viscosité: | 14000 - 18000 cP à 20°C |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | peut se disperser |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non concerné |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | PAS de contact avec les surfaces chaudes. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Ne pas mélanger avec d'autres produits. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Ne pas respirer les fumées. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Non déterminé |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponible |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE P3

Version: 4

Date de révision: 21/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination) |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU: | Sans |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Polluant marin: | Non |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non concerné |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | La préparation n'est pas classée comme dangereuse. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non concerné |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. |
| 16. 4. Restrictions: | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 20/11/07 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 17/01/14 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 21/12/17 |
| 16. 5. 4. Version: | 4 |
| 16. 5. 1. Révision chapitre(s) n°: | 1-2-3-8-9-12-6 |